



T. ROWE PRICE FUNDS SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : European Bank & Business Center,
6c route de Trèves,
L-2633 Senningerberg,
Grand-Duché de Luxembourg

22 juillet 2025

Avis de propositions de changements à apporter à un fonds de T. Rowe Price Funds SICAV (la « Société »)

Sous réserve de l'approbation du régulateur du fonds, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), nous avons l'intention d'introduire les mises à jour suivantes, entre autres changements, dans la prochaine version du prospectus de la Société au titre du T. Rowe Price Funds SICAV - Emerging Local Markets Bond Fund :

- Le fonds sera construit par rapport à un indice de référence approprié, qui restera inchangé, et alliera recherche fondamentale et construction de portefeuille extrêmement structurée.
- La qualité de crédit globale du fonds sera au moins équivalente ou supérieure à celle de l'indice de référence.
- À l'exception des émetteurs privés, le fonds peut investir dans des titres de créance non-investment grade notés au moins B-, dans des limites spécifiques vis-à-vis de l'indice de référence.
- Le fonds ne pourra investir plus de 13 % de ses actifs nets dans un seul et même pays.
- Les instruments dérivés ne seront plus utilisés à des fins d'investissement, mais uniquement à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

Pour éviter toute ambiguïté, le fonds restera conforme à la VAG (*Gesetz über die Beaufsichtigung der Versicherungsunternehmen*, c'est-à-dire la loi allemande sur la surveillance des compagnies d'assurance du 1^{er} avril 2015).

Les propositions de changements sont soumises à l'approbation du régulateur et un avis aux actionnaires ultérieur sera envoyé dans le délai réglementaire avant l'entrée en vigueur des changements.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à T. Rowe Price. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou votre représentant.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.